



## Contrat d'engagement pour les activités autonomes

Lorsque tu travailles de façon autonome à des activités pendant que l'enseignant travaille avec d'autres élèves, tu dois respecter les règles suivantes.

1. Je travaille seulement sur les activités convenues avec l'enseignant.
2. Je travaille en silence lorsque l'activité est individuelle.
3. Je ne dérange pas l'enseignant pendant qu'il enseigne aux autres élèves.
4. Avant de demander de l'aide, je consulte tous les outils à ma disposition.
5. Lorsque j'ai besoin d'aide et que l'enseignant est occupé avec les autres élèves, je demande l'aide d'un autre élève (idéalement quelqu'un qui a déjà réalisé l'activité).
6. Si personne ne peut m'aider, j'essaie de poursuivre seul jusqu'à ce que l'enseignant soit disponible ou je passe à une autre activité en attendant.
7. Je chuchote quand je discute avec d'autres élèves des activités à réaliser.
8. Si je dois entrer et sortir de la classe, je le fais calmement et en silence.
9. Quand je vais travailler dans un autre local, j'y vais directement et j'y reste la période déterminée avec l'enseignant.
10. Je travaille à l'endroit prévu pour les activités autonomes.
11. Je travaille en silence lorsque l'activité est individuelle.

J'accepte toutes ces conditions. Je comprends que si je ne les respecte pas, je devrai cesser l'activité en cours et rejoindre les élèves sous la supervision de l'enseignant.

Signature de l'élève :

Date :

Signature de l'enseignant :

Date :

### L'éducation des élèves doués

© 2018, Isabelle Martineau-Crête et Line Massé, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Inspiré de :

Winnebrenner, S. (2008b). *Enseigner aux enfants doués en classe régulière* [Traduction française]. Montréal, Qc : Chenelière Éducation.